**BAIL DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**MODÈLE DE PRÉAVIS PERMETTANT AU BAILLEUR DE METTRE FIN AU BAIL DE 9 ANS POUR REALISER DES TRAVAUX IMPORTANTS**

**DANS UN LOGEMENT**

**Que savoir, que faire ?**

Le bailleur peut mettre fin à un bail de 9 ans, à l’expiration de la 3ème ou de la 6ème année de la location, moyennant un préavis envoyé au moins 6 mois avant l’échéance, pour travaux importants. Le préavis doit indiquer que le montant des travaux dépasse 3 années de loyer. Le préavis est envoyé par lettre recommandée. Est annexée au préavis, soit la copie du permis d’urbanisme, soit une description des travaux accompagnée d’une estimation détaillée du coût, soit la copie d’un contrat d’entreprise.

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer que je désire mettre fin au bail vous donnant en location une maison / un appartement / un studio / une chambre situé(e) .................................................................................................................................................

Le préavis prend cours le …/ …/ …… pour se terminer le …/ …/ …...

En effet, je souhaite réaliser des travaux importants dans les lieux loués qui vont nécessiter votre départ.

Le montant des travaux s’élève à ……………….. EUR.

Vous trouverez en annexe les documents justifiant de mon souhait de réaliser les travaux.

Veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU BAILLEUR**